



Diffamation et harcèlement envers une femme mariée

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis victime de diffamation envers une femme mariée qui s'imagine que son mari et moi avons une relation. Elle me diffame auprès de toutes les personnes habitant la collectivité (j'habite St Martin aux Antilles). Par ailleurs, elle est venue "m'attaquer" sur mon lieu de travail devant tous mes collègues et a fait un scandale en présence de tout le monde. Elle ne m'a pas insulté mais m'a "réprimandée" sur les relations que j'entretenais avec son mari. Pour ma part j'estime qu'elle n'a pas à venir me harceler sur mon lieu de travail devant mes collègues et que cela porte atteinte à ma dignité et à ma vie privée. Quant à ses prétendus soupçons c'est une affaire qu'elle doit régler avec son mari et non avec moi ou tout du moins pas de cette façon. Elle raconte partout autour de moi que je suis une femme qui drague des hommes mariés et riches et que j'ai eu un de mes contrats (je suis commerciale) en couchant avec le client. Pour moi cela relève du diffamatoire et de harcèlement. Quels sont mes recours ?

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour,

Je suis victime de diffamation envers une femme mariée qui s'imagine que son mari et moi avons une relation. Elle me diffame auprès de toutes les personnes habitant la collectivité (j'habite St Martin aux Antilles). Par ailleurs, elle est venue "m'attaquer" sur mon lieu de travail devant tous mes collègues et a fait un scandale en présence de tout le monde. Elle ne m'a pas insulté mais m'a "réprimandée" sur les relations que j'entretenais avec son mari. Pour ma part j'estime qu'elle n'a pas à venir me harceler sur mon lieu de travail devant mes collègues et que cela porte atteinte à ma dignité et à ma vie privée. Quant à ses prétendus soupçons c'est une affaire qu'elle doit régler avec son mari et non avec moi ou tout du moins pas de cette façon. Elle raconte partout autour de moi que je suis une femme qui drague des hommes mariés et riches et que j'ai eu un de mes contrats (je suis commerciale) en couchant avec le client. Pour moi cela relève du diffamatoire et de harcèlement. Quels sont mes recours ?

Vous pouvez tout à fait, au regard des éléments que vous avancez, porter plainte pour diffamation publique.

Il s'agit d'un délit prévu et réprimé par la loi du 29 juillet 1881:

Article 32

La diffamation commise envers les particuliers par l'un des moyens énoncés en l'article 23 sera punie d'une amende de 12000 euros.

La diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sera punie d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.

Sera punie des peines prévues à l'alinéa précédent la diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

Si le procureur ne donne pas suite à votre affaire, vous aurez alors la possibilité de forcer la justice à statuer dans le

cadre d'une constitution de partie civile, adressée par avocat directement au juge d'instruction.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Est-ce-que l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881 fonctionne si je n'ai pas de témoignages car la plupart des personnes auxquelles cette femme raconte ces diffamations sont des amis à elle et qui eux-mêmes, la croyant, répètent à d'autres personnes ? Est-ce que le seul dépôt de ma plainte suffit à faire valoir la vérité car j'aurai du mal à avoir des témoignages. Merci

Par Visiteur

Chère madame,

Est-ce-que l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881 fonctionne si je n'ai pas de témoignages car la plupart des personnes auxquelles cette femme raconte ces diffamations sont des amis à elle et qui eux-mêmes, la croyant, répètent à d'autres personnes ?

Si vous n'avez absolument aucun témoignage, cela va être délicat.

Toutefois, vous aviez expliqué dans votre premier message que cette dame venait vous harceler sur votre lieu de travail, devant vos collègues.

Ces derniers ne sont-ils pas prêts à témoigner ?

Très cordialement.